



Suivi&conseils d'expert
Expertise comptable - Audit

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31/12/2024**

AIRELLE

155 route de Lagraulière – 19330 Saint-Germain-les-Vergnes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

ASSOCIATION AIRELLE
Siège social : 155 route Lagraulière
19 330 ST GERMAIN LES VERGNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Nous n'avons pas d'observation à exprimer.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- *Vérifications des procédures liées à la perception des subventions de fonctionnement et à l'exhaustivité de leurs comptabilisations.*
- *Vérifications de l'annexe des comptes annuels.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressées aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels seront arrêtés par le Conseil d'Administration préalablement à l'Assemblée Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



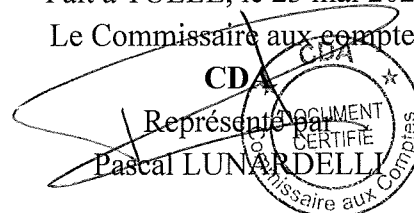
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner un image fidèle.

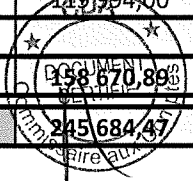
Fait à TULLE, le 23 mai 2025

Le Commissaire aux comptes



Bilan au 31/12/2024				
				€uros
ACTIF	Brut	Amort/Prov	Net	N-1
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations incorporelles	30 682,00	5 965,94	24 716,06	19 042,00
Immobilisations corporelles	7 198,15	4 851,06	2 347,09	3 532,30
Immobilisations financières	2 014,96		2 014,96	2 014,96
Autres immobilisations financières			-	
TOTAL (1)	39 895,11	10 817,00	29 078,11	24 589,26
STOCKS				
En cours				
AVANCES ET ACOMPTES				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES				
Etat, collectivités				
Usagers et comptes rattachés	119 744,00		119 744,00	84 737,00
Créances autres	62,00		62,00	13 287,56
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	33 363,46		33 363,46	123 070,65
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 879,26		2 879,26	
TOTAL (2)	156 048,72	-	156 048,72	221 095,21
TOTAL GENERAL (1+2)	195 943,83	10 817,00	185 126,83	245 684,47

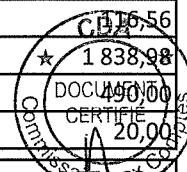
PASSIF			Net	N-1
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau			54 078,58	48 027,77
Fonds associatifs			29 934,00	15 000,00
Subventions Investissements			25 171,14	
Résultat de l'exercice			- 5 858,90	6 051,81
TOTAL (1)	-	-	103 324,82	69 079,58
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques et charges				17 934,00
TOTAL (2)	-	-	-	17 934,00
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			11 065,65	13 867,11
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			23 859,59	24 809,78
Autres dettes			46 876,91	119 994,00
Produits constatés d'avance				
TOTAL (3)	-	-	81 802,15	158 670,89
TOTAL GENERAL (1+2+3)			185 126,83	245 684,47



COMPTE DE RÉSULTAT Période du 01/01/2023 au 31/12/2024

4

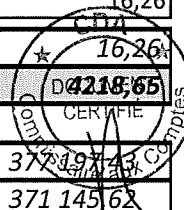
		2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Subventions :		351 330,03	337 984,70
Nouvelle Aquitaine - TPE	130 000,00		130 000,00
Nouvelle Aquitaine - ESS	28 800,00		18 720,00
Nouvelle Aquitaine - Datar (Entreprendre la ruralité)			
Conseil Départemental	55 505,80		53 810,20
Collectivités - EPCIs	13 500,00		12 500,00
Etat (ANCT via Afipar)			10 340,00
Etat DDDFE	3 210,00		750,00
Europe - FSE (rhizome)	28 800,00		18 557,89
Europe - Erasmus+			
BPI France	7 000,00		7 000,00
Banque des Territoires			10 000,00
Fondation Entreprendre	63 360,00		75 000,00
CIDFF	1 035,37		1 306,61
Autres subventions	20 118,86		
Autres produits :		7 736,63	10 006,16
Prestations de formation (MIME)	7 269,17		9 242,67
Cotisations et dons	467,46		763,49
Produits des activités annexes			
PRODUITS IMMOBILISES	0,43	0,43	19 042,00
PRODUITS FINANCIERS	0,43	0,43	
Transferts de charges	600,95	600,95	5 333,28
TOTAL des produits d'exploitation (1)		359 668,04	372 366,14
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes :		91 802,53	94 963,35
Achats et charges externes :		3 985,92	5 875,88
Eau	232,88		205,84
Energie	2 087,28		2 276,90
Fourn, entretien/petit équipement	918,74		1 616,07
Fournitures administratives	390,22		1 254,22
Matériel informatique	356,80		522,85
Services extérieurs :		54 890,94	58 315,54
Sous-traitance générale	28 450,01		33 111,18
Location photocopieur	2 121,72		2 065,25
Location immobilière	17 674,80		16 800,00
Locations mobilières			1 800,36
Entretien et réparations	3 179,66		2 073,21
Maintenance informatique	536,00		116,56
Prime d'assurance	1 988,75		1 838,98
Documentation générale	590,00		490,00
Divers	350,00		20,00
Autres services extérieurs :		32 925,67	38 721,93
Personnel extérieur	1 299,60		1 306,67
Honoraires	10 261,20		6 875,10
Frais de gestion ACCA-ANVEOL, AFIPAR			
Frais de formation			



Frais de communication	829,70		403,20
Frais de déplacement, réceptions	15 481,44		17 026,92
Frais postaux	86,17		96,16
Frais de téléphone-internet	4 125,42		4 153,55
Services bancaires	742,14		586,35
Cotisations	100,00		323,98
Impôts et taxes :		0,00	379,00
Autres impôts et taxes			379,00
Participation à la formation professionnelle			
Rémunération du personnel :		234 437,55	234 276,74
Rémunérations	213 714,42		227 680,74
Congés payés provisionnés	10 048,14		
Indemnités et avantages divers	10 674,99		6 596,00
Charges sociales :		30 440,84	40 702,91
Cotisations URSSAF	20 153,61		14 167,88
Cotisations retraite	15 096,97		15 162,42
Provision pour charges sur congés payés provisionnés	-11 808,05		4 239,83
Mutuelle	5 283,33		5 360,40
Prévoyance	335,32		335,93
Médecine du travail	1 379,66		1 436,45
Dotations aux provisions :		8 422,72	529,1
Dotations aux provisions			
Dotations aux amortissements	8 380,73		529,10
Autres charges de gestion courante	41,99		
TOTAL des charges d'exploitation (2)		365 103,64	370 851,10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AFFECTATION (1-2)		- 5 435,60	1 515,04

PRODUITS FINANCIERS			
Produits de participations			
Intérêts sur comptes financiers	193,56		596,38
TOTAL des produits financiers (3)		193,56	596,38
CHARGES FINANCIÈRES			
Intérêts d'emprunts CRCA n°1814668	616,86		278,26
TOTAL des charges financières (4)		616,86	278,26
RÉSULTAT FINANCIER (3-4)		-423,30	318,12

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs			4234,91
Reprise sur provision pour travaux d'entretien			
TOTAL des produits exceptionnels (5)		0,00	4234,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs			16,26
TOTAL des charges exceptionnelles (6)		0,00	16,26
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		0,00	4218,65
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		359 861,60	377 197,43
TOTAL DES CHARGES (2+4+6)		365 720,50	371 145,62
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total produits - total charges)		- 5 858,90	6 051,81



Airelle Corrèze

Annexe association

PREAMBULE

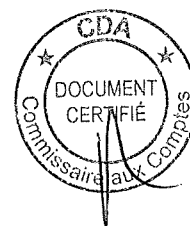
L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice social clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 185 126,83 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 5858,90 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants et présentés en Assemblée Générale le 23 mai 2025.



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

MÉTHODE GÉNÉRALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

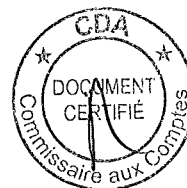
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.



Frais de développement :

Les frais de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur une durée de 3 ans.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Frais de développement	3 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

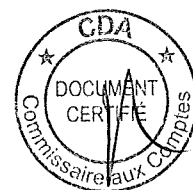
L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements n'est pas indiqué dans l'annexe car il est jugé non significatif.



Concours publics et subventions :

Pour mener ses actions, l'association a reçu différents concours et subventions suivant suivants :

Subventions :	351 330,03
Nouvelle Aquitaine - TPE	130 000,00
Nouvelle Aquitaine - ESS	28 800,00
Conseil Départemental Corrèze	55 505,80
Collectivités - EPCI	13 500,00
Etat DDDFE	3 210,00
Europe - FSE (rhizome)	28 800,00
BPI France	7 000,00
Fondation Entreprendre (Entreprendre la ruralité)	63 360,00
Quote-part subventions plateforme ressources	4 778,86
Autres subventions diverses	15 340,00
CIDFF	1 035,37



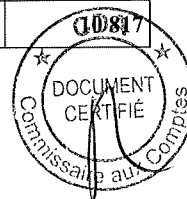
NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 042	11 640		30 682
Immobilisations corporelles	5 969	1 229		7 198
Immobilisations financières	2 015			2 015
TOTAL	27 026			39 895

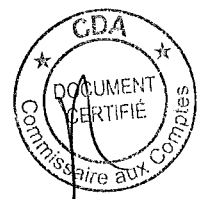
Amortissements :

Immobilisations amortissables	A	Augmentatio	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				5 965
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				5 965
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages	1 298			1 745
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 138			3 106
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	2 436			4 851
TOTAL GENERAL (I+II)	2 436			



Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	2 879	2 879	
TOTAL	2 879	2 879	

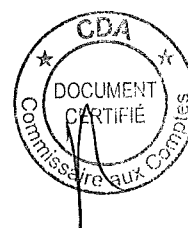


Annexe association

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentatio n	Diminution ou	A la clôture
Fonds propres sans droit de					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de	15 000			3 000	12 000
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	48 028		6 051		54 079
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 052	6 052		- 5 859	-5 859
Dont générosité du public					
Situation nette	69 080				60 220
Situation nette dont générosité					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					25 171
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	69 080				85 391
TOTAL dont générosité du					

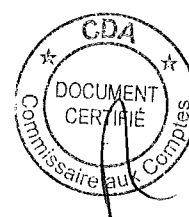


Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	11 065	2 922	8 143	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	23 859			
Dettes fiscales et sociales	29 370			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	64 294	2 922	8 143	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	3 697
TOTAL	3 697



Les Fonds dédiés :

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources (subventions) non utilisées sur l'exercice, sont comptabilisés lors de la réalisation de l'engagement. Elles sont reprises en produits au compte de résultat par le crédit d'un des comptes « subvention » et par le débit d'un compte « clients Subvention Organisme ».

Les ressources non utilisées (encaissées) mais non réalisées sont enregistrées au crédit du compte client.

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTUR E DE L'EXERCICE	VERSEMENT	UTILISATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fondation Entreprendre	59 000		59 000	
Région FRIF	12 537		12 537	
DDEDE « Croisé des Chemins »	2 250		1 290	960
MSA du Limousin		7 000	2 500	4 500

